

## COMMUNICATION

## DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

Le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire et le ministre de la recherche et de la technologie ont présenté au Conseil des ministres une communication sur la politique de développement technologique de l'industrie française.

Depuis deux ans la priorité donnée à la recherche bénéficie tout particulièrement à la recherche industrielle et au développement technologique des entreprises qui est devenu un axe majeur de la politique industrielle française. Les dotations budgétaires consacrées à la recherche industrielle progressent chaque année de près de 15 % depuis trois ans.

Au-delà des secteurs stratégiques où l'action publique a conduit à de remarquables réussites technologiques et commerciales (aéronautique, espace, télécommunications, défense, énergie...), la politique menée vise à stimuler l'innovation dans l'ensemble des entreprises.

1 - Des mesures encouragent le développement de la recherche dans toutes les entreprises : amélioration du crédit d'impôt-recherche dont le coût pour l'Etat s'est accru de 30 % en 1990 ; soutien apporté à la formation des chercheurs notamment au sein des entreprises elles-mêmes ; efforts consentis pour la diffusion des technologies, de la formation scientifique et technique et pour la normalisation.

2 - Les actions favorisant l'innovation dans les petites et moyennes entreprises ont été renforcées : les moyens de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche ont augmenté de 60 % en trois ans ; des aides financières à la diffusion des techniques sont mises en place par l'Etat dans certains secteurs ; un réseau national de diffusion s'organise en complément des activités des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies.

3 - Le lancement des grands projets de recherche fait l'objet depuis deux ans de nouvelles procédures, baptisées "sauts technologiques" et "grands projets innovants", qui s'appliquent d'ores-et-déjà à 70 projets.

.../...

L'Etat soutient également la conduite de grands projets stratégiques : JESSI pour les composants électroniques, télévision haute définition, véhicule automobile propre et économe, TGV de troisième génération. Deux nouveaux projets doivent être prochainement lancés : l'un concerne les nouvelles technologies de production agro-alimentaire axées sur la qualité, l'autre le véhicule sûr et les systèmes d'assistance à la conduite. Pour l'avenir, les pouvoirs publics examinent la possibilité de lancer de nouveaux programmes, par exemple dans l'informatique, la biochimie ou le traitement de l'eau.

4 - L'Etat s'attache enfin à favoriser la coopération européenne en matière de recherche, notamment dans la mise en oeuvre de l'initiative EUREKA.

7  
1300

0.2  
40

130/4  
20/35

7

35 MAT  
10  
10

PR

- Energie
- sauvegarde la jeunesse
- inégalité

discussions internes

---

initiative des entreprises